

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 20 décembre 2021, 19 h, à huis clos, en visioconférence

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant les mesures exceptionnelles adoptées par décret du gouvernement provincial pour faire face à la pandémie de COVID-19, permettant au conseil municipal de siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

En présence de :
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Cédric Métayer, Conseiller du district 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Dufresne.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx, de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Ariane Tremblay, et de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 422-12-2021

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil municipal au plus tard le vendredi 17 décembre 2021;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. Résolution 423-12-2021

Ouverture de la séance

À 19 h 02, M. le maire souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. Résolution 424-12-2021

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé :

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

DISCOURS SUR LE BUDGET

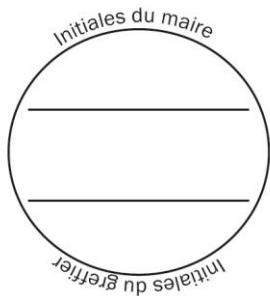
4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024
5. Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

7. Levée de la séance



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

DISCOURS SUR LE BUDGET

4. Résolution 425-12-2021

Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024, sont présentés par la directrice du Service des finances et trésorière, avec l'appui d'une présentation visuelle.

La présentation se termine à 19 h 48.

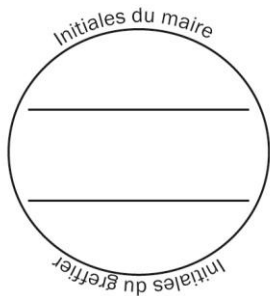
M. le maire fait la lecture du discours sur le budget. Les élus prennent la parole.

5. Résolution 426-12-2021

Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	7 332 231 \$
Taxes sur une autre base	4 379 449 \$
Compensation tenant lieu de taxes	136 700 \$
Autres services rendus	370 903 \$
Imposition de droits	812 625 \$
Amendes et pénalités	62 400 \$
Autres revenus d'intérêts	95 315 \$
Autres revenus	5 200 \$
Transferts	770 547 \$
Total	13 965 370 \$
Dépenses	
Rémunération globale	5 295 176 \$
Quote-part organismes régionaux	547 847 \$
Sûreté du Québec	796 190 \$
Administration générale	592 407 \$
Sécurité publique	260 130 \$
Travaux publics	1 199 239 \$
Électricité	370 725 \$
Hygiène du milieu	90 925 \$
Matières résiduelles et recyclage	959 864 \$
Santé et bien-être	11 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	104 207 \$
Loisirs et culture	576 560 \$
Frais de financement	752 100 \$
Remboursement de capital sur la dette à long terme	2 175 000 \$
Remboursement au fonds de roulement	234 000 \$
Paiement comptant des immobilisations	25 000 \$
Affectation – Réserve déneigement	15 000 \$
Affectation – Mesure d'urgence	0 \$
Affectation - SANA	- 40 000 \$
Total	13 965 370 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI 2022, 2023 ET 2024)			
Type d'immobilisations	2022	2023	2024
Infrastructures (réseau routier, aqueduc, égout et ponts)	3 164 786 \$	2 559 500 \$	520 000 \$
Bâtiments	157 300 \$	- \$	3 270 000 \$
Parcs	116 110 \$	300 000 \$	20 000 \$
Aménagement du territoire	22 515 \$	18 869 \$	- \$
Véhicules	109 000 \$	828 400 \$	- \$
Équipements	159 225 \$	73 450 \$	18 450 \$
Divers aménagements	- \$	- \$	- \$
Terrains	- \$	- \$	- \$
Total	3 728 936 \$	3 780 219 \$	3 828 450 \$
Type de financement	2022	2023	2024
Paiement comptant	25 000 \$	40 000 \$	50 000 \$
Fonds de roulement	196 335 \$	14 450 \$	18 450 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	57 000 \$	95 000 \$	- \$
Règlements d'emprunt	866 415 \$	1 664 269 \$	1 260 000 \$
Fonds réservés	50 000 \$	- \$	- \$
Contribution de tiers	1 176 323 \$	- \$	20 000 \$
Subventions diverses	378 400 \$	7 000 \$	2 480 000 \$
TECQ	979 463 \$	1 959 500 \$	- \$
Total	3 728 936 \$	3 780 219 \$	3 828 450 \$

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.
- D'autoriser le maire, la directrice du Service des finances et trésorière ou le directeur général à signer tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, Mme la conseillère Michèle Dufresne et M. le maire Alain Dufresne.

Vote contre : M. le conseiller Dominic Morin et M. le conseiller Charles Morissette.

Adoptée à la majorité des élus

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Résolution 427-12-2021

Période de questions

À 20 h 01, le maire, M. Alain Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Étant donné que la séance est tenue à huis clos, en visio-conférence, en raison des mesures décrétées par le gouvernement pour faire face à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

Les questions ne portent que sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

La période de questions s'est terminée à 20 h 07.

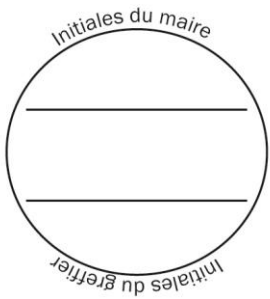
Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

7. Résolution 428-12-2021

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Il est résolu de lever la séance à 20 h 08.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature du maire

Signature de la greffière adjointe

POUR CONSULTATION